



Le 6 novembre 2015.

NOTICE EXPLICATIVE « ZONE DE FILTRAGE » ET « PASS RIVERAINS »

En vue de l'ouverture du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais, prévue le 9 janvier 2016, un dispositif de contrôle d'accès des véhicules 4 roues est mis en place pour faciliter la circulation jusqu'à votre habitation, limiter les intrusions non désirées et veiller à la tranquillité publique, les jours d'évènement.

Vous résidez dans le périmètre des zones filtrées, alors vous devrez coller un « PASS RIVERAIN » sur le pare-brise de votre véhicule, côté passager, pour vous permettre d'accéder en 4 roues à votre domicile, les jours de matches et autres manifestations.

Rappel des rues filtrées (voir plan de la zone de filtrage) :

<ul style="list-style-type: none">- Chemin du Pontet - N°1 au N°25- Rue du Moulin d'Amont- Chemin de contre-Halage- Rue Francisco Ferrer- Rue Lamartine- Route de Jonage- Impasse du Réservoir- Rue Balzac- Rue Marcel Therras- Rue Jean Moulin, rue Vout, rue Monnier, rue du Maréchal Leclerc- Avenue des Anciens Combattants- Allée Jean Giono- Rue Louis Pergaud- Rue Frédéric Mistral- Rue Edmond Rostand- Rue Paul Eluard- Rue Alphonse Daudet	<ul style="list-style-type: none">- Rue Chante-Alouette- Rue Voltaire- Chemin du Montout- Rue Marceau : N°23 au N°45- Rue Carnot- Rue du Prainet- Allée Philibert Piccot- Rue Albert et Victor Plantier- Allée François Couperin- Rue Verdun : N°1 au N°22- Rue Saint-Exupéry- Impasse Benoît Quinon- Avenue Léon Blum- Rue Racine- Rue de la Liberté- Rue des Ruffinières- Avenue Salvador Allende- Rue Jean Bergeret
--	---

Dispositif de filtrage sur le périmètre

Le dispositif de filtrage sera posé environ trois heures avant l'évènement et sera levé progressivement après la manifestation.

Deux types de fermeture, contrôlés par des signaleurs (agents de sécurité en gilet jaune), seront installés :

- des points de fermeture totale aux véhicules 4 roues,
- des points de filtrage où seuls les véhicules 4 roues autorisés pourront entrer.

Lorsque vous arriverez à un point de filtrage avec votre véhicule, vous devrez vous arrêter afin que les signaleurs puissent contrôler le PASS, collé côté passager sur votre pare-brise. Sur leur invitation, vous pourrez franchir les barrières.

Les signaleurs sont là pour faciliter votre passage et éviter que des véhicules non autorisés stationnent sur les voies et devant votre domicile.

Merci de leur accorder le temps nécessaire pour exercer leur mission !

ATTENTION : pour assurer votre tranquillité, les personnes qui n'auront pas apposé leur PASS sur leur pare-brise, côté passager, ne pourront accéder au périmètre protégé, les jours de manifestation, durant la période du filtrage.

Piétons et 2 roues pourront en revanche circuler librement dans ce périmètre.

Dans les zones filtrées, le passage des véhicules d'intérêt public (services de sécurité et de secours, ambulances, pompiers, police, taxi, bus...) sera également autorisé par les agents de sécurité.

Des dispositifs spécifiques seront prévus pour :

- les associations,
- les professionnels (commerces, livreurs, restaurants, entreprises),
- les établissements scolaires,
- et les différents modes de garde liés à la petite enfance.

Ceux-ci feront l'objet d'une information ultérieure.

Les dates des événements pourront être trouvées auprès de l'Olympique Lyonnais et sur les différents supports de communication de la Ville de Décines-Charpieu (Décines Magazine, site Internet Décines.fr, Facebook, panneaux à messages variables - PMV -...).

NUMEROS UTILES

- Police : **17**

- Pompiers : **18**

- Police municipale : **04 72 93 31 40**

Heures d'ouverture au public : 8h30 - 12h et 14h - 17h

- Intervention des équipages sur appel au **04 72 93 31 40**

Pour toute question, un numéro dédié est mis en place du 10 novembre au 19 décembre 2015 : 04 27 19 70 05.